

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Franck Robine*

Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté

*décerne le label*

“*Entreprise du Patrimoine Vivant*” à

**Parqueterie du Beau Soleil**

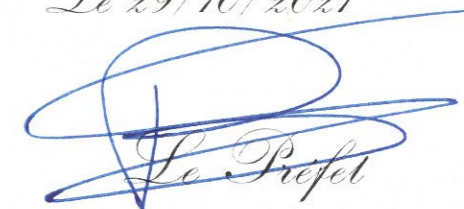


Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ». Le label est décerné pour une période de cinq ans.



*Liberté, Égalité, Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le 29/10/2021*



*de la Région Bourgogne-Franche-Comté*